



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2024-082

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS À MONSIEUR JEREMY PARIS, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU SUIVI DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées au suivi des actions menées dans le cadre de la Cité éducative, il convient d'en donner délégation à **Monsieur Jérémy Paris**,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature permanente est donnée à **Monsieur Jeremy PARIS**, conseiller municipal délégué, au suivi des actions menées dans le cadre de la Cité éducative, et plus particulièrement pour les fonctions suivantes :

- ❖ Élaboration, validation, pilotage de la stratégie portée par la ville au sein des différentes instances de la cité éducative, et notamment la caisse des écoles,
- ❖ Représentation de la collectivité dans les instances, séminaires de travail et temps forts locaux et nationaux,
- ❖ Coordination des élus municipaux concernés par la cité éducative, par la tenue de réunions internes régulières,
- ❖ Signature des courriers, contrats et conventions de demande de subvention ou autres leviers financiers nécessaires au développement et au fonctionnement de la délégation.

Article 2 :

Cette délégation entraîne la fonction de :

- ❖ De définir, en lien avec Monsieur le Maire, Madame Lydie Matéo et Monsieur Gaëtan Pauchet, les orientations propres à la matière déléguée,
- ❖ Signer tous les documents relatifs à la matière déléguée,
- ❖ Présider et animer, dans la matière déléguée, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Chambéry, et de ses partenaires, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Cette délégation s'applique à l'exclusion des attributions relevant du Conseil municipal.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à **Monsieur Jérémy PARIS** qui accepte cette délégation.

Article 4 :

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, **Monsieur Jérémy PARIS** est provisoirement remplacée, dans la plénitude de ses fonctions, par le Maire ou à défaut par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre des nominations.

Article 5 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2024-082

Objet de l'acte : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS À MONSIEUR JEREMY PARIS, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU SUIVI DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 - Délégation de fonctions à un élu

Date de l'acte : 10 mai 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20240510-lmc1H31125H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31125H1

Date de transmission en Préfecture : 15 mai 2024

Date de réception en Préfecture : 15 mai 2024

Publication : du 15 mai 2024 au 15 juillet 2024